

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis BERKMANS-Maire, ce vendredi 30 juin 2017 à 19h heures, salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

Début de séance : 19h07

Secrétaires de séance : Mesdames Martine HEVE, Catherine ROLY et Monsieur Jean-Marie MARECHAL.

Absents excusés : Mme Valérie MENDICINO, pouvoir donné à Mme Christiane LOTTE.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation des membres du Conseil pour l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

1. **Inscription de crédits supplémentaires- opération- démolition de l'immeuble sis à ESCAUTPONT- N°22 rue Adolphe WAGRET.**

Monsieur Daniel HERLAUD explique qu'après l'ouverture des plis contenant les offres commerciales des entreprises consultées, il s'est avéré que l'ensemble des offres présentées étaient supérieures à la somme budgétée, en vue de la réalisation des travaux de démolition et désamiantage. Que des négociations ont eu lieu mais que les offres demeurent supérieures de 20.000,00€ compte tenu du volume et de l'importance des travaux à réaliser (démolition, désamiantage, comblement de la cave, reprise du pignon et des toitures, de la cheminée, pose d'une clôture en limite de propriété, évacuation du mobilier laissé à l'intérieur (canapés, chaises, etc ...) etc...).

Monsieur Daniel HERLAUD conclut en indiquant qu'il est donc nécessaire d'ajouter 20.000,00 euros au budget initialement prévu, afin de pouvoir réaliser cette opération pour compte de tiers. En effet, l'immeuble n'appartient pas à la commune mais à un propriétaire privé. Compte tenu d'une part, que celui-ci n'a pas la capacité financière pour réaliser les travaux lui incombant d'autre part, que l'immeuble présente à ce jour une situation « péril », reconnue par les instances juridiques, la Commune doit réaliser les travaux à la place du propriétaire afin de mettre un terme à la situation existante (présentant un danger pour les riverains voisins).

Madame Christiane LOTTE demande à quelle date est envisagé le début des travaux.

Monsieur Aurélien LEGRAND répond qu'ils doivent débuter courant juillet/aout en fonction de la disponibilité des entreprises (période estivale) et du dépôt par l'entreprise de son plan de retrait amiante auprès de l'inspection du travail. Il précise entre autre que la population sera tenu informée.

VOTE : POUR à l'unanimité

2. **Opération « ESCAUTPONT- Place ROGER SALENGRO » - Rachat par la commune des biens acquis par l'EPF (Etablissement Public Foncier) – site « RAPART » - Délibération de principe.**

Par délibération N°28 en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) une convention opérationnelle de portage foncier concernant l'opération « ESCAUTPONT- PLACE ROGER SALENGRO ».

Conformément aux termes de la convention suscitée, faute d'avoir abouti sur les différents projets négociés avec de nombreux bailleurs et structures privées, la Commune doit racheter les biens acquis (immeuble « LEBLANC-RAPART ») avant le 26 juin 2017, pour un montant total de 491.121,35 € TTC. Monsieur le Maire précise que les frais de démolition et désamiantage de l'ancienne Salle des fêtes Municipales et du Stand de tir sont offerts par l'EPF à la commune. Auquel cas, la Commune aurait du rembourser à l'EPF la somme de 629.286,13€ HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux négociations engagées avec le consort du Président de notre Communauté d'Agglomération « La Porte du Hainaut », l'EPF accepterait un étalement du remboursement de la façon suivante :

- Un 1^{er} remboursement de : 291 121,35 € TTC qui interviendrait en octobre 2017.
- Un étalement quadriennal des 200 000,00 € TTC restant, à raison de 50 000,00 € par an.

Après signature de l'acte notarié en septembre.

Madame Nathalie DELHAYE demande si l'EPF a la possibilité de refuser cet accord.

Monsieur le Maire répond que c'est une éventualité mais il ne pense pas que cela sera le cas. Que prochainement, courant Septembre 2017, il doit rencontrer la Présidente de l'EPF et le Président de « La Porte du Hainaut » et d'autres Maires, étant dans une situation plus catastrophique que la nôtre.

VOTE : POUR à l'unanimité

3. Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programme (Ad'AP)

La loi impose que chaque Commune et privé étant propriétaire d'Etablissements Recevant du Public, de mettre ces derniers en conformité avec les règles d'accessibilité existantes. Pour ce faire, l'Etat demande d'estimer les travaux à réaliser pour se mettre en conformité puis, de les étaler sur plusieurs années dans le cadre d'un Ad'AP. Qu'au terme de l'engagement, une commission de contrôle vérifiera que les travaux ont été correctement réalisés, conformément aux lois existantes.

A cet effet, un audit d'accessibilité a été réalisé par l'Association « L.E.A » (Liberté Egalité Accessibilité) dont le siège est situé à ESCAUTPONT. Le diagnostic de nos **19 ERP (Etablissement Recevant du Public)** a démontré que **13** d'entre eux ne sont pas conformes et doivent faire l'objet de travaux pour un coût prévisionnel estimé à 100 000,00 €, répartis sur 3 ans. Soit de 2017 à 2020.

Monsieur le Maire rappelle que nous ne pouvons pas échapper aux exigences de la Loi mais que fort heureusement, depuis plusieurs années déjà, la problématique de l'accessibilité a toujours été considérée pour nos projets de travaux de réhabilitation de nos bâtiments publics tels que nos 4 écoles, la Salle polyvalente Jean FERRAT et la POSTE (dont nous sommes propriétaires de l'immeuble).

VOTE : POUR à l'unanimité

POINT N°1 de l'ordre du jour :

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017- ELECTIONS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste avec une représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel. La commune a obligation d'avoir un nombre de quinze grands électeurs et cinq suppléants.

Il souligne le fait que tous les membres du Conseil ont la possibilité de former une liste et chacun devra se rendre dans l'isoloir pour voter. Il convient de composer un bureau avec pour assesseurs les deux élus les plus âgés (Mme Evelyne LEGRAND ; Monsieur Pierre DELEPINE) et les deux plus jeunes (Mme Audrey BULTE et Monsieur Jean-Marie MARECHAL). Monsieur le Maire demande à Mme Catherine ROLY de bien vouloir assurer le secrétariat.

LISTE DES 15 DELEGUES :

Monsieur Francis BERKMANS ; Madame Joëlle LEGRAND ; Monsieur Daniel HERLAUD ; Monsieur Patrick LATOUCHE ; Madame Claudine LORTHORS ; Monsieur Jean-Marie KURTI ; Madame Martine HEVE ; Monsieur Pierre DELEPINE ; Madame Corinne RIBEAUCOUP ; Madame Catherine ROLY ; Madame Christiane LOTTE ; Monsieur Michel RENARD ; Madame Christine PLUMECOCQ ; Madame Corinne LEROY ; Monsieur Jean-Marie ECHENBRENNER.

LISTE DES 5 SUPPLEANTS :

Madame Audrey BULTE ; Monsieur Jean-Luc FRERE ; Monsieur Jean-Marie MARECHAL ; Madame Valérie MENDICINO ; Madame Nathalie DELHAYE.

Résultats des votes :

Sur 25 bulletins ; il y a 25 votants dont 1 par procuration.

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 et un vote blanc

Point N°2 de l'ordre du jour :

DELIBERATIONS DES COMMUNES DE FRESNES SUR ESCAUT- CONDE SUR L'ESCAUT ET VIEUX CONDE CONCERNANT LEUR RETRAIT DU S.I.A.R.C (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CONDE) ET LEUR ADHESION SIMULTANEE AU S.I.A.V (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU VALENCIENNOIS) AVEC TRANSFERT DE COMPETENCES « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » -« ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ET « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire annonce notre « sortie définitive » du S.I.A.R.C pour le 25 décembre 2017 et demande à l'ensemble des élus de bien vouloir donner leur accord pour le retrait des trois autres communes suscitées.

Monsieur Daniel HERLAUD demande si cette démarche aura un impact sur la facture des habitants.

Monsieur le Maire répond qu'il est en attente d'éléments de la part du SIDEN-SIAN. Qu'à priori, la facture des habitants sera légèrement diminuée. Il précise que la facture sera toujours établie par les services de la Société Eaux et Forces. Il précise qu'ils continueront également d'assurer l'entretien des bouches d'incendies.

VOTE : POUR à l'UNANIMITE

Monsieur le Maire conclut l'ordre du jour par le rappel du décret concernant les rythmes scolaires et signale que le retour à la semaine de quatre jours lui paraît la plus judicieuse. Qu'à cet effet, un comité local composé des Directeurs d'école représentant leurs équipes pédagogiques, de la Municipalité, le Comité de Parents et des services de l'inspection académique a également abondé dans le sens d'un retour de la semaine de 4 jours.

Il restera simplement à redéfinir les horaires, très certainement sur les mêmes bases qu'auparavant. C'est-à-dire, avant le passage à la semaine de 4,5 jours tout en tenant compte des prescriptions de l'Etat et du rythme de l'enfant.

Une copie de cet acte sera envoyée à l'Inspectrice Académique basée à BRUAY SUR ESCAUT ainsi qu'à l'Inspecteur Académique à LILLE.

A 21 h, Monsieur Francis BERKMANS clos la séance du Conseil et demande à prendre la parole afin d'exposer une décision qui lui tient à cœur.